

Association du Code de Conduite International (ICoCA)

Code de conduite

Introduction

Conformément à sa vision et à ses valeurs, l'Association du Code de Conduite International (ICoCA) s'engage à garantir le plus haut niveau d'éthique parmi l'ensemble de son personnel, de ses collaborateurs et des membres de son conseil d'administration. Afin de faciliter la compréhension, le présent code de conduite détaille les attentes de l'ICoCA à l'égard de ses employés et des membres de son conseil d'administration dans des domaines clés. Le Code de Conduite de l'ICoCA nous permet d'exercer nos activités conformément à la mission et aux valeurs de l'Association.

Champ d'application et objectif

Le présent Code de Conduite s'applique à tous les membres du conseil d'administration et au personnel sous contrat, tant international que local, employé par l'ICoCA. Des Codes de Conduite adaptés s'appliquent aux bénévoles, aux partenaires, aux sous-traitants et aux fournisseurs.

Le présent Code de Conduite a pour objectif de définir le comportement attendu du personnel et des membres du conseil d'administration de l'ICoCA pendant la durée de leur contrat avec l'organisation, et il fait partie intégrante de tous les contrats de travail, et de leur mandat au sein du conseil d'administration. Le Code s'applique à tout moment. Toute violation du Code de conduite constitue un motif de mesure disciplinaire, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Tout en reconnaissant que les lois et les cultures locales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, l'ICoCA rassemble le secteur privé, la société civile et les gouvernements afin de promouvoir des services de sécurité privée responsables et le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire ; c'est pourquoi le Code de Conduite s'appuie sur les normes internationales et celles des Nations unies. Le personnel et les membres du conseil d'administration de l'ICoCA sont tenus de respecter la législation locale partout où ils opèrent, sauf lorsque le Code de Conduite est plus strict, auquel cas c'est ce dernier qui s'applique.

Mission et valeurs

Les valeurs fondamentales de l'ICoCA sont des principes et des convictions communs qui sous-tendent notre travail et guident les actions et les comportements de notre personnel et des membres de notre conseil d'administration. Nos valeurs définissent qui nous sommes, ce que nous défendons et comment nous agissons. Bien que nous venions d'horizons et de cultures différents, nos valeurs sont ce que nous avons en commun. Elles guident la manière dont nous travaillons avec nos membres, nos affiliés, nos observateurs et entre nous, elles déterminent notre façon de travailler et nous engagent à donner le meilleur de nous-mêmes. Nos valeurs sous-tendent notre Code de Conduite, qui constitue notre cadre de référence pour les décisions que nous prenons au quotidien.

Nos valeurs organisationnelles sont les suivantes :

Agir avec intégrité : nous respectons les normes professionnelles les plus élevées, agissons avec honnêteté et ouverture d'esprit et veillons à adopter un comportement transparent et éthique.

Faire preuve de responsabilité : nous assumons la responsabilité de nos actions et de nos décisions, nous tenons nos engagements et nous tenons, ainsi que les autres, responsables du maintien de la confiance et de la crédibilité.

Favoriser la coopération : nous encourageons le travail d'équipe, la collaboration, la confiance et une communication ouverte afin d'atteindre des objectifs communs et de maximiser l'impact collectif.

Promouvoir l'inclusion : nous valorisons la diversité, traitons chaque individu avec dignité et respect, remettons en question nos préjugés et favorisons un environnement inclusif qui accueille des perspectives diverses.

Conduire un changement significatif : Nous nous efforçons d'avoir un impact positif, en recherchant activement l'amélioration, en tirant les leçons de nos expériences et en encourageant la pensée innovante pour explorer de nouvelles façons d'aborder les problèmes et de promouvoir le respect des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité privée.

Normes du Code de Conduite

En tant qu'employé de l'ICoCA et membre du conseil d'administration représentant l'ICoCA, je m'engage à :

Préserver l'intégrité et la réputation de l'ICoCA en veillant à ce que ma conduite professionnelle et personnelle soit conforme aux valeurs et aux normes de l'ICoCA

- Je traiterai toutes les personnes de manière équitable, avec respect et dignité.
- Lorsque je travaillerai dans un contexte international ou que je voyagerai à l'étranger pour le compte de l'ICoCA, je respecterai toutes les lois locales et serai attentif aux coutumes locales.
- Je veillerai à ce que ma conduite ne porte pas atteinte à la réputation de l'ICoCA et n'affecte ni ne compromette ma capacité à exercer les fonctions pour lesquelles j'ai été engagé.
- Je ne travaillerai pas sous l'influence de l'alcool et je n'utiliserai ni ne détiendrai de substances illégales dans les locaux de l'ICoCA ou pendant l'exercice de mes fonctions officielles au sein de l'ICoCA.
- Je signalerai toute information susceptible de constituer un conflit d'intérêts.

Ne pas permettre ni me livrer à des comportements abusifs ou d'exploitation

- Je ne permettrai ni ne m'adonnerai à des activités sexuelles avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans). Une erreur quant à l'âge d'un enfant ne constitue pas un moyen de défense.
- Je ne faciliterai ni n'échangerai de l'argent, un emploi, des biens ou des services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation.
- Je ne faciliterai ni n'aurai de relations sexuelles avec des bénéficiaires d'aide, car celles-ci reposent sur des rapports de force intrinsèquement inégaux.
- Je ne faciliterai ni ne m'engagerai dans aucune activité d'exploitation commerciale impliquant des enfants ou des adultes vulnérables, y compris le travail des enfants ou la traite d'êtres humains.
- Je ne faciliterai ni n'agresserai physiquement un enfant ou un adulte vulnérable.
- Je ne tolérerai ni ne commettrai d'abus émotionnel ou psychologique à l'encontre d'un enfant ou d'un adulte.

Ne pas tolérer ni me livrer à des actes de harcèlement

- Je ne tolérerai ni ne me livrerai à aucun comportement pouvant être considéré comme de l'intimidation, du harcèlement moral, du harcèlement, des abus ou des propos offensants ou injurieux.
- Je ne tolérerai ni ne me livrerai à aucune forme de harcèlement, qu'il soit à caractère sexuel ou autre.
- Je ne tolérerai ni ne me livrerai à aucun comportement qui porte atteinte à l'intégrité de la relation de travail.
- Je ne me livrerai pas à un comportement inapproprié ou importun qui cause ou pourrait raisonnablement être perçu comme causant, directement ou indirectement, une offense ou une humiliation à autrui.
- Je ne soumettrai pas mes collègues à un comportement importun, qu'il soit verbal ou physique.
- Je signalerai toute allégation de harcèlement aux instances compétentes désignées par l'ICoCA.

Veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être de tous les membres du conseil d'administration, du personnel de l'ICoCA et des personnes associées (bénévoles, partenaires, fournisseurs et sous-traitants)

- Je respecterai toutes les exigences légales et organisationnelles en matière de santé et de sécurité en vigueur sur mon lieu de travail.
- Je respecterai toutes les directives de sécurité locales et m'efforcerai d'informer la direction de tout changement nécessaire à ces directives.
- Je me comporterai de manière à éviter tout risque inutile pour ma propre sécurité, ma santé et mon bien-être ainsi que ceux des autres, y compris les organisations partenaires et les communautés avec lesquelles nous travaillons.

Utilisation responsable des informations, des biens et des ressources auxquels j'ai accès en raison de mes fonctions et de mon emploi au sein de l'ICoCA

- Je veillerai à utiliser de manière responsable les actifs et les ressources de l'ICoCA qui me sont confiés et je rendrai compte de l'utilisation de tous les fonds et biens.
- Je n'utiliserai pas le matériel informatique, les informations, les logiciels, la messagerie électronique ou les plateformes de réseaux sociaux de l'ICoCA pour me livrer à des activités qui nuisent à la réputation de l'ICoCA, pour me livrer à des activités illégales au regard du droit local ou international, ou pour encourager des comportements constituant une infraction pénale. Cela inclut tout contenu qui intimide ou harcèle un groupe sur la base de caractéristiques protégées, ou qui encourage l'extrémisme.
- Je n'utiliserai pas le matériel informatique de l'ICoCA pour consulter, télécharger, créer, distribuer ou enregistrer, sous quelque format que ce soit, du contenu inapproprié ou abusif, y compris, mais sans s'y limiter, de la pornographie ou des représentations d'abus sur mineurs.

J'exercerai mes fonctions et mènerai ma vie privée de manière à éviter tout conflit d'intérêts

- Je déclarerai tout intérêt financier, personnel ou familial (ou toute relation intime étroite) dans des affaires officielles susceptibles d'avoir une incidence sur le travail de l'ICoCA.

Je, _____ (nom en lettres majuscules), affirme par la présente avoir reçu, pris connaissance et accepté de respecter le Code de Conduite de l'International Code of Conduct Association.

Signé le ____ jour de _____ 202

Remarque : les employés de l'ICoCA et les membres du conseil d'administration sont tenus de signer :

- ICoCA – Code de conduite (une fois lors du processus d'intégration)
- ICoCA – Accord de confidentialité (une fois lors du processus d'intégration)
- ICoCA – Politique en matière de conflits d'intérêts et déclaration annuelle (chaque année)